

Session Plénière du 29 juin 2023

RAPPORT N° 23.03.02 Décision modificative n°1 pour 2023.

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Au niveau des crédits de paiement, vous qualifiez le volume global de cette DM1 comme étant « mesuré », il représente de fait 3,19 % du budget primitif.

Vous rappelez le contexte d'incertitudes qui caractérisait la construction du budget primitif, je rappelle d'ailleurs que vous aviez renoncé, dans le rapport d'orientations, à présenter une trajectoire budgétaire actualisée.

Vous rappelez vos 4 priorités, en affirmant qu'elles se trouvent confirmées et approfondies par cette DM1.

Nous n'avons pas tout à fait la même lecture.

Nous pouvons surtout constater qu'une part importante, et pour tout dire prépondérante, des dépenses nouvelles sont surtout des dépenses subies, qu'il s'agisse d'un complément de dotation de fonctionnement des lycées, les dégâts de la grêle, les dépenses de personnel, des frais financiers supplémentaires, certaines dépenses liées au ferroviaire, la participation supplémentaire au capital de la SEM Energie Centre Val de Loire, en raison de refus d'engagement de certains partenaires, l'augmentation des prix de plusieurs DSP routières, des admissions en non-valeur etc...

Si l'on prend l'exemple du ferroviaire, les programmes d'acquisition des 7 rames pour la ligne de Beauce et des 5 rames pour la ligne Paris-Chartres Le Mans étaient déjà engagés et les crédits nouveaux sont la conséquence de différentes révisions principalement dues à la hausse des indices.

La hausse des inscriptions en non-valeur, qui sont multipliées par 3 par rapport à 2021 et atteignent près de 2 M€ sont la conséquence de la crise COVID, nous devons être attentifs dans les années à venir alors que la Région multiplie ses engagements dans un contexte économique incertain.

Il ne s'agit que de quelques exemples, mais cela confirme que le BP 2023 comportait en effet beaucoup d'incertitudes et d'imprécisions.

Il en est de même au niveau des recettes, avec un ajustement sur la TICPE et sur TVA au titre de la DGF et au titre de l'ex-CVAE, avec des mécanismes pour le moins complexes.

Nous pouvons remarquer également une perte de recettes de 3,8 M€ au titre du COEPI.

Globalement l'affectation du résultat d'exploitation et les recettes nouvelles nettes ne permettent pas d'équilibrer la DM2, il est donc nécessaire d'inscrire 33,8 M€ d'emprunt supplémentaire pour 37,5 M€ d'investissement.

Enfin, à l'occasion de cette décision modificative, nous aimerions savoir où nous en sommes sur les négociations avec la SNCF au sujet des surcoûts sur le devis lié à l'énergie.

La difficulté porte essentiellement sur l'année 2022, puisqu'aujourd'hui l'évolution des prix devrait nous amener à un arbitrage nettement en deçà des premières demandes de la SNCF pour 2023, encore faudrait-il que cela soit acté.

Nous avons bénéficié en 2022 d'une recette de TVA supérieure aux attentes en raison de l'inflation.

Mais les économistes envisagent à moyen terme une période « stagflation », voir une légère récession, que connaît déjà l'Allemagne et une partie de la zone euro.

Les recettes de TVA ne seront plus alors aussi dynamiques alors que les dépenses continueront à progresser.

On sent bien cette inquiétude dans vos propos, encore faudrait-il en tirer les conséquences.